

PRESIDENCE

Paris, le 1er avril 2019

*Le Président du Tribunal
de Grande Instance de PARIS*

OBJET : Discours prononcé par le président du tribunal de grande instance de PARIS, à l'occasion de l'inauguration du Tribunal de PARIS

**Monsieur le premier Ministre,
Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Monsieur le ministre de la culture,
Monsieur le président BADINTER,
Madame, monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le procureur général près la Cour de cassation, cher François MOLINS,
Monsieur le préfet de police,
Madame la Maire de Paris,
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,
Madame la procureure générale près la cour d'appel de Paris,
Madame la secrétaire générale du ministère de la justice,
Mesdames messieurs les directeurs de l'administration centrale du ministère de la justice,
Madame le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris,
Monsieur le Bâtonnier-Doyen,
Monsieur le Maire du 17ème arrondissement,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues,**

Monsieur le premier ministre, permettez moi de vous souhaiter, au nom des trois chefs de juridiction et des presque 2000 magistrats et fonctionnaires qui y travaillent, la bienvenue au tribunal de Paris, à l'occasion de l'inauguration de ce superbe Palais de Justice des temps modernes, conçu avec talent par celui qui est devenu notre ami, M. Renzo Piano et que nous sommes heureux de retrouver, aujourd'hui, en compagnie de M. Bernard

PLATTNER.

Ce n'est pas travestir la réalité que de vous dire ici que le déménagement du tribunal du Palais Cité et des 25 autres sites, désormais tous regroupés dans ce tribunal de lumière, s'est révélée une incroyable aventure préparée pendant plusieurs années, une opération titanesque - et risquée - opérée sans le moindre retard , en quelques 19 semaines.

C'est pour les chefs de juridiction auxquels j'associe bien évidemment François MOLINS, le moment tant attendu, monsieur le premier ministre, pour exprimer à tous les personnels de ce tribunal, nos sincères et profonds remerciements pour leur mobilisation inouïe, leur parfaite prise en compte des consignes générales, leur maîtrise et leur sang froid.

J'ajoute que rien n'aurait été possible sans le professionnalisme souriant des équipes de déménagement, sans le soutien sans faille des équipes de la cour d'appel de Paris, celui de la direction des services judiciaires, du secrétariat général du ministère de la justice et de tous ses services techniques, sans celui de l'EPPJP qui nous a accompagné, tout au long de cette incroyable saga.

Et quand , au terme de presque 19 semaines d'une vie rythmée :

- par un ballet incessant de camions,
- par un transfert impressionnant de dossiers sensibles, de quelques 80 000 cartons mais aussi de 600 000 scellés sans oublier les archives,
- quand nous avons pu relever que le départ séquencé de tous les services, avait été couronné de succès,
- que le basculement de la permanence pénale du parquet de Paris, et simultanément, de toute la chaîne pénale (instruction, tribunal pour enfants, service correctionnel , application des peines) avait été opéré sans le moindre couac,
- que toutes les équipes en charge du terrorisme n'avaient rencontré le moindre souci,
- que le branchement des équipements informatiques, de la téléphonie n'avait souffert d'aucun dysfonctionnement,
- que le fusionnement progressif de presque 30 services courrier avait été parfaitement calé,

- qu'aucun dossier, aucune lettre, aucun équipement n'avait été égaré ou signalé manquant,
- que le regroupement des 20 tribunaux d'instance d'arrondissement au sein du seul tribunal d'instance de Paris, créé le 14 mai 2018, n'avait provoqué aucun bug, au point qu'un an plus tard, le TI de Paris peut se prévaloir de délais de traitement bien plus satisfaisants que dans la période antérieure,
-
- Eh bien, je peux vous le dire, monsieur le premier ministre, nous avons tous ressenti un sentiment d'immense fierté collective.

Nous pouvons nous approprier notre nouvel environnement de travail et reprendre notre activité juridictionnelle avec un élan tel, que nous avons, à ce jour, complètement résorbé le retard lié aux opérations de déménagement.

La présente inauguration vous a permis de relever, monsieur le premier ministre, la modernité de ce tribunal, cet atrium lumineux, ces services d'accueil renseignant précisément plus de 5000 justiciables par mois, ce point d'accès au droit dont les permanences gratuites et confidentielles sont prises d'assaut, ces 90 Salles d'audience aisément accessibles, grâce à une signalétique ultra moderne, dotées de tous les équipements adaptés à la Justice du XXI ème siècle, et des écrans digitaux, à l'entrée de chacune d'elles.

La plus prestigieuse d'entre elles, la Salle Charlotte Béquignon-Lagarde en hommage respectueux de la juridiction, à la première femme magistrate en France, nommée en 1946, suite à une ordonnance du Général de Gaulle, Mme BEQUIGNON-LAGARDE dont le fils et le petit fils sont présents, aujourd'hui, dans la Salle.

Quant à la vaste salle de réunion de la présidence, elle porte le nom de Mme Simone VEIL, celle du parquet de Paris, le nom de Pierre TRUCHE.

Il convient également de souligner l'avancée que constitue ce splendide auditorium Pierre DRAI, très sollicité depuis l'ouverture du Tribunal pour y organiser des réunions, des assemblées générales mais aussi, bien sûr, des colloques et, Madame la ministre de la Justice s'en souvient, notre première Nuit du Droit, avec le discours d'une puissance exceptionnelle, prononcé par M le Président Robert BADINTER, consacré à l'affaire DREYFUS.

S'agissant des conditions de travail qui sont désormais celle des

personnels, il n'est pas inutile de rappeler que les magistrats partageaient des bureaux à deux, trois, quatre, dans le Palais historique.

Dorénavant, chaque magistrat bénéficie d'un bureau individuel.

Le greffe dispose de locaux spacieux et fonctionnels, dans l'ensemble des services.

Nous nous réjouissons des véritables espaces de convivialité, qu'il s'agisse du restaurant administratif ouvert également aux personnels de la police judiciaire et à ceux de l'administration pénitentiaire, avec près de 1400 repas par jour, celle de notre cafétéria et enfin celle de nos trois terrasses arborées.

Certes, la gouvernance de la juridiction s'avère complexe au quotidien, du fait des contraintes de gestion liées au contrat de partenariat public-privé, qui génère une lourdeur accrue dans la prise de décision, liée à la multiplication des acteurs.

Certes, nous avons connu deux événements dramatiques en un an avec l'incendie le 28 juin 2018, ayant conduit à l'évacuation de plusieurs centaines de personnes ou à la chute, le 23 novembre suivant, d'un jeune homme du 4ème étage dont il nous revient d'en tirer tous les enseignements.

Certes, Madame le Bâtonnier, nous devons être attentifs à vos préoccupations pour régler les difficultés du moment et nos récents échanges illustrent notre volonté constante d'avancer ensemble.

Ce qu'il convient néanmoins de souligner, Monsieur le premier ministre, c'est l'exceptionnelle fluidité des relations professionnelles que nous permet ce tribunal.

Les réunions de travail se montent en quelques heures, là, où il fallait plusieurs jours auparavant, en raison de l'éclatement des sites.

Les différents pôles spécialisés de la juridiction peuvent dégager des synergies, réfléchir ensemble et donner à la politique de service, sa véritable dimension.

L'intense activité juridictionnelle que nous connaissons depuis plusieurs

semaines a pu être déployée sans rien supprimer, annuler ou reporter, résultat qu'il n'aurait pas été possible d'atteindre dans le Palais Cité.

Afin d'être complet, je profite de la présence amicale de Mme la Maire de Paris, pour une nouvelle fois dénoncer l'enfer de la ligne 13 de la RATP et nous appelons de nos vœux, la mise en service accélérée de la ligne 14 dont le retard de trois ans par rapport au calendrier initial, impose aux personnels, un rallongement des temps pour chaque trajet, de 30 à 45 minutes, générant une fatigue qui pèse d'autant plus, lorsque les audiences se terminent à des heures tardives.

Alors oui, pour conclure, Monsieur le premier ministre, Madame la ministre de la Justice, nous sommes fiers de notre tribunal et il me revient au terme de mon propos, de remercier l'Etat pour l'effort budgétaire qu'il a consenti en ayant ainsi doté la première juridiction de France en charge des contentieux les plus sensibles, qu'ils relèvent de la propriété intellectuelle, du contentieux social, de l'urgence civile, des « fake news » en période électorale, de la délinquance économique et financière, de la santé publique, des accidents collectifs, des crimes contre l'humanité, des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation, du crime organisé ou du terrorisme, d'un tribunal à nul autre pareil, qui fait l'admiration des innombrables délégations internationales qui nous honorent de leur visite.

Puissent les prochains projets immobiliers s'inspirer de la présente réussite, porter la même ambition, afin que le tribunal de Paris ne soit surtout pas l'exception mais bien le Tribunal qui montre la voie, au bénéfice de toute l'institution judiciaire.

Monsieur le premier ministre, je vous cède bien volontiers la parole.

Paris, le 1er avril 2019



Jean-Michel HAYAT